

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DFPE 127 Subventions (759.931 euros) et avenants n°3 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 23 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants ayant son siège social 29, rue de Thionville (19e), pour l'attribution de quatre subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 254.565 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche collective, située 29 bis, rue de Thionville à Paris 19ème (n° tiers SIMPA 22541, n° de dossier 2016_02725).

Article 3 : Une subvention de 272.294 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche familiale, située 25, rue de Thionville à Paris 19ème (n° tiers SIMPA 22541, n° de dossier 2016_02728).

Article 4 : Une subvention de 101.978 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la halte-garderie, située 25, rue de Thionville à Paris 19ème (n° tiers SIMPA 22541, n° de dossier 2016_02727).

Article 5 : Une subvention de 131.094 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour le jardin d'enfants, située 29 bis, rue de Thionville à Paris 19ème (n° tiers SIMPA 22541, n° de dossier 2016_02726).

Article 6 : Les dépenses correspondant à cette subvention seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2016 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO